



ORANGE, le 23 Avril 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT DES VEHICULES**

COURS ARISTIDE BRIAND -

D. A. C.

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT
ET DU CADRE DE VIE**

Gestion du Domaine Public

La Mairie d'Orange informe :

- Pendant toute la durée des travaux de rescellement d'un volet, **Cours Aristide Briand au droit du n° 37bis**, la voie de circulation des véhicules de toutes sortes sera réduite au droit de l'intervention pour les besoins du chantier – stationnement d'un camion nacelle de 3,5 T, sur trottoir et partie de la chaussée (60 cm de dépassement).

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière sans préavis.

- Les présentes prescriptions prendront effet à compter du 29 Avril 2019 et seront valables jusqu'à la fin des travaux, dont la durée prévisible est de 15 jours (1 jour d'intervention – Sauf le Jeudi Marché Hebdomadaire – autorisation jusqu'au vendredi 10 Mai 2019), sous l'entière responsabilité de la Société REBOUL Raymond d'ORANGE.